



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque mondiale

Question écrite n° 41411

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite appeler l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les recommandations présentées en décembre 2003 par la Revue des industries extractives (EIR), à la demande du président de la Banque mondiale. Ce rapport, qui avait pour objectif de permettre une redéfinition du soutien de la Banque mondiale au secteur des industries fossiles (pétrole, gaz et charbon), conclut en effet que des évolutions significatives sont nécessaires dans la politique énergétique de la Banque mondiale, afin qu'elle puisse répondre plus efficacement à son mandat de lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. Parmi les propositions effectuées par l'EIR sont notamment mentionnés le consentement préalable informé des populations concernées par les projets, une bonne gouvernance ou encore davantage de transparence. Ces recommandations ont par ailleurs trouvé un soutien manifeste du Parlement européen, de nombreux responsables politiques internationaux et des gouvernements, mais aussi de membres de la société civile. Il lui demande donc de lui préciser la position du Gouvernement sur l'ensemble des recommandations de l'EIR et s'il entend les défendre au sein de la Banque mondiale.

Texte de la réponse

Sur le fond, la France soutient fortement les grands principes mis en avant par la Revue des industries extractives (EIR), en particulier ceux de renforcement de la gouvernance des projets extractifs, de préservation des intérêts et droits des populations affectées, de réduction des impacts environnementaux et sociaux et enfin de promotion des énergies renouvelables. Sur un plan formel, la France a néanmoins noté que le rapport n'avait pas recueilli l'assentiment de toutes les personnes ayant participé au processus, ni de la plupart des pays en voie de développement. Certaines recommandations concrètes du rapport ne sont pas acceptables en l'état. Ainsi, la France, qui est très attachée à la préservation de l'intérêt général, ne peut souscrire à celles des propositions qui donnent un pouvoir de veto à des groupes particuliers (les communautés affectées par les projets extractifs) ; une telle disposition n'existe d'ailleurs pas dans notre propre ordre juridique. En outre, la France partage l'analyse de la Banque mondiale qui rappelle les bénéfices potentiels significatifs que les projets extractifs peuvent avoir pour le développement des pays les plus pauvres, sous réserve que ces projets soient mis en oeuvre dans des conditions respectueuses des droits de l'homme et de l'environnement, préservent les droits des populations affectées et que les recettes engendrées fassent l'objet d'une affectation équitable. En matière énergétique, la recommandation de l'EIR de cesser tout financement dans le secteur charbonnier et pétrolier est contraire à l'objectif de lutte contre la pauvreté. De plus l'effet d'un retrait de la banque dans ce secteur serait quasiment nul en termes d'émissions de gaz à effet de serre, et ne ferait que renforcer les positions des pays d'ores et déjà producteurs, sans avoir aucun impact sur la demande. Au total, la France entend apporter son soutien aux engagements pris par la Banque mondiale, en réponse à la Revue. Elle restera ensuite très attentive à la bonne mise en oeuvre de ces engagements, en particulier d'une prise en compte accrue des droits de l'homme par les projets de la Banque mondiale, d'une consultation extensive des populations locales, ainsi que d'une juste compensation des populations affectées par les projets extractifs. Enfin, la France soutiendra un réexamen de la politique énergétique de la Banque mondiale, avec l'objectif d'un

accroissement des projets en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41411

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4370

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6433